



## **DECOUPAGE TRIMESTRIEL DE L'ANNEE SCOLAIRE POUR LE CALCUL DE LA DEMI-PENSION**

Pas d'augmentation du prix du repas par rapport à 2018 soit 3,08 € le repas pour le forfait D.P. 4 jours (nous n'avons plus de DP 5 jours).

Le nombre de jours d'ouverture du service restauration pour l'année scolaire 2018/2019 est fixé par la collectivité à 140 jours pour les D.P. 4.

Le découpage est le suivant :

- DP4 : Elèves qui ne déjeunent pas le mercredi
  - 1er trimestre : 50 jours (154 €)
  - 2ème trimestre : 45 jours (138.60 €)
  - 3ème trimestre : 45 jours (138.60 €)

Soit un total annuel de 431.20 € pour 140 jours